



Gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau

Rapport de consultation, 16 avril 2015

I — Description du projet

Objectif

L'objectif du projet de gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau est d'offrir un réseau de sentiers qui propose une expérience diversifiée, qui répond aux besoins des usagers et qui permet la pratique de nouvelles activités. Cela doit se faire dans le respect des obligations légales de la CCN vis-à-vis des espèces en péril et de celles liées au mandat de conservation du parc.

- Sensibiliser les usagers au problème des sentiers non officiels et aux effets néfastes de leur utilisation sur l'environnement (fragmentation des habitats et habitats fragiles).
- Travailler avec les groupes d'usagers pour trouver et mettre en œuvre des solutions pour réduire l'incidence des sentiers non officiels.
- Sensibiliser les usagers au rôle d'intendant afin qu'ils fassent la promotion d'une utilisation responsable des sentiers.
- Modifier le réseau de sentiers pour offrir les expériences que les usagers et les collectivités avoisinantes recherchent, tout en atténuant les effets sur l'environnement.

Contexte

Il s'agit de la deuxième consultation publique sur la gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau. Ce milieu naturel au cœur de l'Outaouais offre une foule d'activités récréatives toute l'année. Le réseau officiel comprend 200 kilomètres de sentiers pour la randonnée, le vélo de montagne, la raquette et le ski de fond. Au fil des ans, un vaste réseau de sentiers non officiels s'est développé parallèlement au réseau de sentiers officiels, ce qui a une incidence écologique importante sur les habitats fragiles du parc.

Les facteurs suivants contribuent à la croissance du réseau de sentiers non officiels :

- Il y a de nombreux points d'entrée au parc de la Gatineau. Plusieurs de ces points sont non officiels et se trouvent dans les quartiers avoisinants.
- Une partie des usagers (usagers fréquents et amateurs de plein air et de sports) créent des sentiers non officiels et les empruntent pour vivre une expérience plus solitaire sur des trajets et dans des pistes que le réseau de sentiers officiels n'offre pas.
- Le public éprouve un grand sentiment d'appartenance envers le parc et apprécie les avantages qu'il procure.
- Le public demande souvent qu'on aménage de nouveaux sentiers.
- Les gens qui créent les sentiers non officiels et les usagers qui les empruntent ne sont probablement pas conscients de leur incidence écologique.

Voici certaines conséquences de la création de sentiers non officiels :

- Le réseau de sentiers non officiels est maintenant aussi vaste, voire plus vaste, que le réseau de sentiers officiels.
- Les dommages causés à l'environnement dans les habitats fragiles (p. ex., à l'escarpement d'Eardley) menacent les espèces en péril et réduisent la qualité et la quantité des habitats du parc.
- Le réseau complexe de sentiers non officiels n'est pas indiqué sur les cartes officielles. Ces sentiers ne sont pas balisés et aucune signalisation standard n'y est installée. Cela pose un risque pour la santé et la sécurité des usagers.

II — Processus de consultation

Aperçu

Date : 16 avril 2015

Endroit : Centre Meredith, 23, chemin Cecil, Chelsea (Québec)

Heure : de 18 h 30 à 20 h 30

Formule : atelier

Objectifs de la consultation

- Informer les participants de la situation suivant l'évaluation des sentiers réalisée durant l'été 2014.
- Discuter des principes de gestion des sentiers proposés.
- Discuter des modèles de collaboration et des pistes de solution pour réduire l'incidence écologique de ces sentiers.
- Le résultat de ces discussions contribuera à établir les lignes directrices du projet et à définir la vision que le concept final devra refléter.

Processus et outils de consultation

- **Présentation** : La présentation a permis d'expliquer la situation relative à la conservation et aux menaces à la santé écologique du parc de la Gatineau.
- **Atelier** : Chaque groupe a été invité à répondre à un questionnaire. Chaque participant pouvait aussi y écrire ses idées et ses commentaires. Une carte des habitats protégés par la loi pouvait être consultée à chaque table.
- **Plénière** : Chaque sous-groupe a résumé sa discussion à l'ensemble des participants et l'on a recueilli les commentaires notés sur le questionnaire.

Invitations et promotion

- Une invitation ciblée a été envoyée par courriel aux intervenants suivants :
 - Groupes d'intérêts (ski de fond, randonnée pédestre, marche, escalade, vélo, vélo de montagne, randonnée équestre) et groupes écologiques
 - Associations communautaires
 - Médias
- On a également annoncé les ateliers sur Facebook et Twitter.

Participants

Collectivité

- 56 personnes représentant plus de 15 groupes.

Élus

- Caryl Green, mairesse de Chelsea

Médias

- Radio-Canada

III — Commentaires reçus

Question 1 : Êtes-vous d'accord avec les principes de gestion proposés?

La majorité des participants à la consultation publique sont d'accord avec les principes de gestion proposés, mais ils souhaitent clarifier quelques points : la différence entre un sentier fermé et un sentier saisonnier fermé, et la façon dont la CCN priorise les différents

principes. Les répondants ont aussi donné leur opinion sur les principes de gestion proposés.

- Selon eux, officialiser les sentiers non officiels comporte un danger, car plus de gens les emprunteront. Ils aiment l'approche collaborative et le fait que la population et les groupes soient consultés. Ainsi, les gens auront davantage tendance à respecter le code de conduite.
- Ils croient que l'élaboration d'un code de conduite en collaboration avec les usagers et les groupes d'intérêts est une bonne approche.

Question 2 : Sinon, que changeriez-vous?

- Sentiers de randonnée pédestre et de vélo de montagne
 - Augmenter le nombre de pistes simples qui respectent les normes de l'International Mountain Biking Association (IMBA).
 - Combiner les deux activités sur certaines pistes.
 - Fixer une date provisoire d'ouverture et de fermeture des sentiers, comme on le fait pour l'ouverture et la fermeture des sentiers d'hiver.
- Améliorer la connectivité du réseau de sentiers.
 - Ajouter les routes désaffectées non répertoriées sur les cartes actuelles pour en faire de nouveaux sentiers.
 - Relier les sentiers quatre saisons de Chelsea à ceux du réseau de la CCN.
- Sensibiliser le grand public au code de conduite dans les sentiers.
- Assurer la collaboration entre les différents usagers du parc.
 - Faire gérer les pistes par un ensemble de groupes et de clubs.
 - Mettre l'accent sur la gestion du réseau de sentiers et non sur la fermeture de sentiers.

Question 3 : Quelles approches suggérez-vous pour réduire l'incidence écologique de l'utilisation des sentiers non officiels et des activités en arrière-pays?

- Approche collaborative
 - Espèces fragiles : sensibiliser la population et échanger de l'information avec différents groupes.
 - Limiter les conflits entre les différents groupes d'usagers en leur confiant des tâches communes.

- Faire participer les différents groupes d’usagers aux décisions touchant l’aménagement et l’entretien des sentiers.
- Informer les usagers lorsqu’un sentier doit être fermé et pourquoi il doit l’être.
- Sensibilisation et mesures concrètes
 - Installer des panneaux d’information sur les espèces en péril.
 - Sensibiliser la population et les groupes d’usagers à l’incidence écologique de l’utilisation inappropriée des sentiers.
 - Mettre en place des mesures d’atténuation sur les sentiers officiels.
- Amélioration de la signalisation et autres mesures
 - Dissimuler les entrées des sentiers non officiels ainsi que les indicateurs bleus, jaunes et blancs sur les arbres.
 - Respecter les principes de l’IMBA dans les sentiers.
 - Améliorer la signalisation dans les sentiers : diminuer la distance entre les panneaux indicateurs, en particulier durant l’hiver.
 - Diminuer les droits de stationnement aux points d’entrée des sentiers officiels, ce qui aura pour effet de diminuer l’achalandage dans les sentiers non officiels.
- Amélioration du réseau de sentiers polyvalents
 - Puisque le vélo d’hiver et le ski d’arrière-pays sont deux activités non compatibles, aménager des pistes combinant le vélo d’hiver et la raquette.
 - Veiller à ce qu’il y ait des sentiers accessibles à tous les types d’usagers.
 - Ne pas mettre de côté les sentiers d’équitation.

Question 4 : Selon vous, quel serait l’engagement de votre groupe/communauté dans la mise en place de ces approches?

- Bénévolat et collaboration
 - Restaurer et entretenir des sentiers.
 - Faire participer les différents groupes d’usagers du parc aux consultations et aux décisions relatives aux sentiers.
 - Favoriser l’entraide entre les différents groupes et mettre en place un réseau d’ambassadeurs dans les collectivités afin de promouvoir des pratiques exemplaires dans les sentiers.

- Officialiser les pistes simples de vélo de montagne.
- Veiller au respect du code de conduite sur les pistes.
- Récouter des fonds et chercher des commanditaires potentiels.
- Favoriser l'éducation du public et des usagers par l'échange d'information avec les groupes et entre eux.

Question 5 : Quels sont les modèles de gestion que vous avez expérimentés ailleurs et qui, selon vous, pourraient être des exemples à suivre pour le parc de la Gatineau?

- Gestion proactive des sentiers : imposer des restrictions telles que « Restez sur les sentiers » et la fermeture des sentiers lorsqu'ils sont en piètre état.
- Approche collaborative
 - Entre les différents groupes d'usagers du Club alpin du Canada : gestion de l'entretien et de l'aménagement des sites d'escalade par les usagers fréquents.
 - Entre l'Ottawa Mountain Bike Association (OMBA) et la Ville d'Ottawa.
 - Entre les propriétaires privés et les groupes de vélo de montagne et de ski alpin à East Burke, au Vermont (Kingdom Trails).
- Quelques modèles de gestion suggérés par les participants : Mont Saint-Hilaire, lac Pink, Mont Ste-Marie, Adirondacks et parc Algonquin.
- Commodités et autres services suggérés
 - Accès aux signaux radio et cellulaire sur tout le territoire du parc.
 - Mise en place d'un réseau de navettes pour se rendre aux sentiers.

Question 6 : Avez-vous d'autres commentaires? (commentaires recueillis durant la discussion en équipe)

- Tous reconnaissent les efforts que déploie la CCN pour faire participer les différents groupes d'utilisateurs au processus (par exemple, les décisions concernant l'ouverture ou la fermeture de sentiers précis).
- Les réseaux de sentiers quatre saisons de Chelsea devraient être reliés au réseau de sentiers de la CCN.
- Il faudrait mieux identifier les secteurs du parc qui sont fermés.
- Trop d'information sur les espèces fragiles les met encore plus en péril.
- La présence de vélos de montagne dans les sentiers de randonnée pédestre menace l'écosystème.
- Les sentiers polyvalents ne conviennent pas à tous les types d'activités.
- On suggère de vendre des laissez-passer d'été pour financer le réaménagement des sentiers.

Autres commentaires

- En plus de faire de l'éducation communautaire, on devrait sensibiliser les gens aux effets de l'usage inapproprié des sentiers à l'entrée du parc à l'aide de dépliants d'information contenant des cartes du parc où seraient indiquées les zones écologiquement fragiles.
- L'environnement doit être la priorité en tout temps.
- Aménager des sentiers en boucle et des liens entre les sentiers.
- Fermer des boucles au lieu d'en officialiser de nouvelles.
- Aménager les sentiers de façon à permettre à de nouveaux groupes d'utilisateurs, comme les amateurs de BMX, de profiter des sentiers.
- Proposer des mesures d'atténuation lorsque cela est possible au lieu de fermer les pistes.
- Le but du projet n'est pas bien défini.
- Rendre les stationnements plus visibles grâce à des panneaux indicateurs.
- Rendre les chemins de la Montagne et Notch sécuritaires pour les cyclistes.

- Il importe de prioriser l'accès public aux chemins et aux sentiers de nos pionniers (par exemple : les chemins Cooper et Cowden ainsi que le sentier Hope) puisqu'il s'agit de notre patrimoine culturel et historique.
- Les nouveaux sentiers officiels ne devraient pas être entretenus pour que les usagers puissent vivre une véritable expérience nature.

IV — Intégration des résultats

On tiendra compte des commentaires recueillis pour modifier les principes de gestion responsable des sentiers et s'assurer que le document final reflète l'opinion des participants. On discutera des commentaires sur les approches de gestion et la participation des groupes dans le cadre d'ateliers de travail à la prochaine étape de consultation.

Les résultats de cette analyse orienteront les décisions quant au choix des sentiers qui se grefferont au réseau du parc de la Gatineau. La CCN travaillera en partenariat avec les intervenants afin d'améliorer l'expérience offerte aux usagers et d'assurer une saine gestion, tout en respectant l'environnement.

V — Prochaines étapes

À la suite de cette consultation publique, quatre groupes de travail ont été formés pour poursuivre la discussion sur les approches de gestion des sentiers, les problèmes de gestion et la participation de la collectivité. Les thèmes de ces groupes de travail sont les suivants : vélo de montagne; randonnée pédestre et arrière-pays; usagers des sentiers d'hiver; résidents voisins du parc de la Gatineau.

Les rencontres avec les groupes de travail débuteront à l'automne 2015 et s'échelonneront sur six à huit semaines. Plus d'une consultation pourrait être nécessaire auprès de certains groupes de travail. Le cas échéant, une deuxième ronde d'ateliers sera organisée cet hiver. Les résultats de ces consultations seront ensuite compilés avant la tenue d'une troisième consultation auprès des groupes d'intérêts.

Le travail accompli dans le cadre de ce projet servira à l'examen du Plan directeur du parc de la Gatineau.



Sommaire des discussions
Atelier sur la gestion responsable des sentiers

16 avril 2015

Principes de gestion des sentiers (30 minutes)

1. Êtes-vous d'accord avec les principes de gestion proposés?

2. Sinon, que changeriez-vous?

**Formes de collaboration possibles et pistes de solution pour
réduire l'incidence écologique des sentiers non officiels
(30 minutes)**

3. Quelles approches suggérez-vous pour réduire l'incidence écologique de
l'utilisation de sentiers non officiels et d'activités en arrière-pays?

4. Selon vous, quel serait l'engagement de votre groupe/communauté dans la mise en œuvre de ces approches?

5. Quels sont les modèles de gestion que vous avez expérimentés ailleurs et qui, selon vous, pourraient être des exemples à suivre pour le parc de la Gatineau?

Autres commentaires

Merci de votre collaboration.